



### LE CALENDRIER DES RÉOUVERTURES

DATE DE RÉOUVERTURE*	19 MAI	9 JUIN	30 JUIN
----------------------	--------	--------	---------

#### CULTURE ET LOISIRS

BIBLIOTHÈQUES, MÉDIATHÈQUES...	• Jauge : 8 m²/pers. • 1 siège sur 2	• Jauge : 4 m²/pers. • 1 siège sur 2	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Abandon de la règle de 1 siège sur 2
MUSÉES, EXPOSITIONS, MONUMENTS	• Jauge : 8 m²/pers.	• Jauge : 4 m²/pers.	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé
CINÉMAS, THÉÂTRES, SPECTACLES ASSIS	• Jauge : 35 % de l'effectif autorisé • Plafond : 800 pers.	• Jauge : 65 % de l'effectif autorisé • Plafond : 5 000 pers. • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.
BOWLINGS, SALLES DE JEU, ESCAPE GAMES	• Fermeture	• Jauge : 50 % de l'effectif autorisé	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé
CASINOS (TABLES DE JEU)	• Fermeture	• Jauge : 50 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.
RASSEMBLEMENTS EN EXTÉRIEUR	• 10 pers. max.	• 10 pers. max.	• Fin des limitations
FESTIVALS	• Plein air debout : non autorisé • Dans l'espace public : non autorisé • Plein air assis : jauge de 35 %, plafond de 1 000 pers.	• Plein air debout : non autorisé • Dans l'espace public : jauge fixée par le préfet, passe sanitaire au-delà de 1 000 pers. • Plein air assis : jauge de 65 %, plafond de 5 000 pers.	• Plein air debout : 4 m²/pers., limite fixée par le préfet, passe sanitaire au-delà de 1 000 pers. • Dans l'espace public et plein air assis : jauge fixée par le préfet, passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.

#### BARS, RESTAURANTS...

RESTAURANTS	• Ouverture en terrasse : assis, jauge de 50 %, 6 pers. max. par table • Fermeture en intérieur	• Ouverture en terrasse : assis, jauge de 100 %, 6 pers. max. par table • Ouverture en intérieur : jauge de 50 %, 6 pers. max. par table	• Jauge de 100 %
DÉBITS DE BOISSONS	• Ouverture en terrasse : assis, jauge de 50 %, 6 pers. max. par table • Fermeture en intérieur	• Ouverture en terrasse : assis, jauge de 100 %, 6 pers. max. par table • Ouverture en intérieur : jauge de 50 %, 6 pers. max. par table, pas de service au bar	• Jauge de 100 % (assis), pas de consommation au bar
DISCOTHÈQUES	• Fermeture	• Fermeture Clause de revoyure début juin	• A définir

#### ENSEIGNEMENT

CONSERVATOIRES, ÉCOLES DE DANSE	• Conservatoires : reprise en présentiel • Danse : reprise pour les mineurs • Art lyrique : reprise en individuel	• Danse : reprise pour les majeurs (sans contacts) • Jauge : 35 % de la classe • Art lyrique : en individuel	• Danse : reprise de toutes les activités • Art lyrique : reprise de toutes les activités
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, (AMPHIS, SALLES DE CLASSE) FORMATION PROFESSIONNELLE	• Jauge : 50 % de l'effectif autorisé • Maintien des concours nationaux	• Jauge : 50 % de l'effectif autorisé (jusqu'à la rentrée) • Examens : en présentiel ou distanciel selon les modalités de déc. 2020/janv. 2021 • Rentrée universitaire de septembre : réouverture en conditions normales	

DATE DE RÉOUVERTURE*	19 MAI	9 JUIN	30 JUIN
----------------------	--------	--------	---------

#### TOURISME, VACANCES

VILLAGES VACANCES, CAMPING...	• Seuls les hébergements individuels ou familiaux sont ouverts		
ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (COLONIES...)	• Ouverture des étab. fermés en avril 2021 • Avec hébergement : activités suspendues (sauf exceptions)	• A partir du 20 juin : ouverts (avec et sans hébergement)	
THALASSO, SPAS, HAMMAMS...	• Fermeture (sauf thermalisme : jauge à 50 %)	• Jauge : 35 % de l'effectif autorisé (thermalisme à 100 %)	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé (thermalisme à 100 %)

#### SPORT

PLEIN AIR (STADES, HIPPODROMES, PISCINES EXTÉRIEURES...)	• Praticants • Sports sans contact = tous publics • Tous sports = publics prioritaires*** • Spectateurs • Jauge : 35 % de l'effectif autorisé • Plafond : 1 000 pers.	• Praticants • Sports avec contact = tous publics • Spectateurs • Jauge : 65 % de l'effectif autorisé • Plafond : 5 000 pers. • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Praticants • Sports avec contact = tous publics • Spectateurs • Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers. • Plafond maximal fixé par le préfet
ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS COUVERTS (PISCINES, SALLES DE SPORT...)	• Praticants • Publics prioritaires* = sans restrictions (dont scolaires...) • Spectateurs • Jauge : 35 % de l'effectif autorisé • Plafond : 800 pers.	• Praticants • Sports sans contact = tous publics (avec jauge de 50 %) • Spectateurs • Jauge : 35 % de l'effectif autorisé • Plafond : 5 000 pers. • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Praticants • Sports avec contact = tous publics • Spectateurs • Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers. • Plafond maximal fixé par le préfet
SPORT EN EXTÉRIEUR	• 10 pers. max. • Sans contacts uniquement	• 25 pers. max. • Sports avec contacts autorisés	• Fin des limitations

#### ÉVÉNEMENTS, CÉRÉMONIES

MARIAGES ET PACS (À LA MAIRIE)	• 1 emplacement sur 3 • Positionnement en quinconce	• 1 emplacement sur 2	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé
SALLES DES FÊTES (ASSIS), SALLES DE RÉUNION OU DE CONFÉRENCES	• Jauge : 35 % de l'effectif autorisé • Plafond : 800 pers.	• Jauge : 65 % de l'effectif autorisé • Plafond : 5 000 pers. • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé • Passe sanitaire au-delà de 1 000 pers.
CÉRÉMONIES FUNÉRAIRES EN EXTÉRIEUR	• Jauge : 50 pers.	• Jauge : 75 pers.	• Fin des limitations
CÉRÉMONIES RELIGIEUSES	• 1 emplacement sur 3 • Positionnement en quinconce	• 1 emplacement sur 2	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé

#### MAGASINS ET COMMERCE

COMMERCE, VENTES, CENTRES COMMERCIAUX	• Réouverture • Jauge : • moins de 8 m² = 1 client • au-delà = 8 m²/pers.**	• Jauge max. : 4 m²/pers.**	• Jauge : 100 % de l'effectif autorisé
MARCHÉS	• Jauge : • couverts = 8 m²/pers. • ouverts = 4 m²/pers.	• Jauge : • couverts = 4 m²/pers.	• Pas de jauge

# INFORMATIONS COVID 19

Dans le cadre du calendrier de réouverture annoncé par le Président de la République, le Ministère des Solidarités et de la Santé lance une vaste opération de mobilisation :

**Tous sur le pont : incitation à la vaccination et au dépistage !**

Dans la suite de l'annonce de l'ouverture de la vaccination à toutes les personnes de 50 ans et plus à partir du 10 mai, une opération spéciale sera lancée incitant à la vaccination du plus grand nombre : organisation d'événements spécifiques, ouverture d'un maximum de centres, mobilisation des professionnels de santé libéraux.

Parallèlement, le déploiement exceptionnel du dépistage est destiné à détecter le plus grand nombre de personnes porteuses du virus, qu'elles aient des symptômes ou non, en amont des rassemblements familiaux ou amicaux.

**Afin de connaître les lieux de dépistage et de vaccination proche de chez vous, nous vous invitons à prendre connaissance du message suivant :**

**COVID-19- AGISSONS ENSEMBLE**

**TESTONS-NOUS** [+ indication du lieu de dépistage le plus proche]

**VACCINONS-NOUS** [+ indication du lieu de vaccination le plus proche]

Plus d'informations sur : [www.sante.fr](http://www.sante.fr)

---

## LA REGIE DES EAUX DE PMM EN PREMIERE LIGNE POUR LES DEPANNAGES

Dans un souci de réactivité et d'efficacité de l'intervention sur le réseau public, toute demande concernant des égouts bouchés et des fuites d'eau sur le réseau public ne doit plus se faire auprès de la mairie, mais directement à l'accueil de la Régie des Eaux au 04 68 08 64 00 (astreinte disponible 24h/24h et 7 J/7).

ATTENTION : veillez à bien communiquer au standard de la régie, vos noms, adresses, numéros de téléphone, localisation de la fuite, problème rencontré sur le réseau public.

**Vous pouvez également formuler votre demande à l'adresse mail qui figure sur votre facture d'eau : accueil.regie@perpignan-mediterranee.org (les demandes d'interventions sont traitées dès réception).**

---

## L'ETE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE...

La Bibliothèque Municipale passera aux horaires d'été (Mardi et Jeudi : 14h00-17h30- Mercredi, Vendredi : 10h00-12h00 et 14h00-17h30 - Samedi : 10h00-12h00) à partir du mercredi 07 juillet et jusqu'au mardi 31 août 2021 inclus avec une fermeture estivale d'une semaine du 26 au 31 juillet 2021 inclus.

Nos deux bibliothécaires reconduisent l'opération « Package de magazines offerts » qui consiste à offrir aux adhérents les anciens magazines afin de laisser la place aux nouveaux !

Cette opération débutera le 07 juillet 2021. À compter de cette date, lors de vos emprunts, recevez au gré du hasard votre « package de magazines » (un lot uniquement par carte d'adhérent jusqu'à épuisement des stocks).

---

## LE CCAS VOUS INVITE A UNE CONFERENCE SUR :

**LA MALADIE D'ALZHEIMER ET LES MALADIES APPARENTÉES : INFORMATION ET CONSEILS PRATIQUES.**

La commune a signé en mars 2021, la Charte « Ville Aidante Alzheimer » avec l'association France Alzheimer P.O. Pour savoir de quoi il retourne, une conférence est organisée, ouverte à toute personne résidant dans la commune : familles concernées, professionnels, citoyens, commerçants..., le vendredi 4 juin à 18h à la Salle Polyvalente Laurent Zaragosa.

**Quelles actions, quelles aides dans la commune ?**

**Comment identifier et aider une personne malade ou un aidant?**

Cette conférence sera animée par M. Guy Le Rochais, Président de l'association France Alzheimer P.O, Mme Sonia Mac Veigh, élue Saleillencque aux affaires sociales et Mme Rachel Vukovac Psychologue sur la plate-forme de répit et d'accompagnement des aidants familiaux. La présentation sera suivie d'un temps d'échange avec les intervenants.

**Le nombre de participants étant limité, une inscription est obligatoire auprès du CCAS : par téléphone : 0468377071 ou par mail : [ccas@saleilles.fr](mailto:ccas@saleilles.fr)**

# LA CPAM COMMUNIQUE

La déclaration de naissance en ligne, c'est plus simple !

Les personnes qui viennent d'avoir un enfant doivent le dire sans attendre à la Caf.

**Les allocataires peuvent faire la déclaration de naissance de leur enfant sur caf.fr dans l'Espace Mon Compte rubrique « mon profil » puis « consulter ou modifier » ou directement sur l'appli Caf-Mon Compte, rubrique « Profil » puis « Déclarer une naissance ».**

Si elles ne sont pas allocataires et n'ont pas encore de compte allocataire, elles doivent procéder différemment. Elles doivent adresser l'extrait d'acte de naissance de leur enfant ou la copie des pages de leur livret de famille par courrier à la Caf, accompagné du formulaire de changement de situation disponible sur caf.fr rubrique Mes services en ligne. Faire une demande de prestation > Les enfants > Allocations familiales / Complément familial / Changements de situation.

Elles peuvent estimer leurs droits à la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) :  
rubrique « Mes services en ligne » puis « Faire une simulation ».

---

## LES DIFFERENTES MANIERES DE SE PREMUNIR CONTRE LE « MOUSTIQUE TIGRE »

Les femelles du « moustique tigre » *Aedes albopictus* pondent leurs œufs à sec et/ou à la limite des eaux stagnantes. Lorsque les conditions climatiques sont favorables (à partir du milieu du printemps), les œufs éclosent dès qu'ils sont au contact de l'eau : ils donnent alors des larves qui, au bout de 5 à 6 jours, donnent, après nymphose, des moustiques adultes et... piqueurs.

**Très important** : ce phénomène se produit avec des eaux sales comme propres.

Les « gîtes » de reproduction du « moustique tigre » *Aedes albopictus* sont de micro dimension, toujours en milieu urbain ou péri urbain, jamais en milieux naturels humides ouverts.

Ce peut être des creux d'arbres, par exemple, mais surtout une foultitude de petites collections d'eau artificielles telles que :

- seaux, vases, soucoupes.
- fûts et citernes.
- écoulements de gouttières.
- pneus, boîtes de conserve.

et tout petit réceptacle d'eaux pluviales ou domestiques à découvert.

Ces « gîtes » de reproduction sont donc, en grande partie, fabriqués par l'Homme. Ils se trouvent le plus souvent au sein des domiciles privés (cours, jardins, terrasses, balcons...). Dans ce cas, il est impossible de les recenser tous, d'autant que la plupart sont temporaires, aléatoires ou difficiles d'accès.

**À vous de jouer : pas d'eau pour les moustiques !** Alors, si vous êtes dans cette situation, ne tergiversez pas, car la façon la plus efficace et radicale de se protéger de ces nuisances, c'est de ranger, de curer, de protéger, de couvrir (toiles moustiquaires) ou d'évacuer les eaux stagnantes. La moitié du succès, c'est vous !

Toutes les infos sur : [www.moustiquetigre.org](http://www.moustiquetigre.org)

---

## SALEILLES KIDS COLOR RACE 2021

Le " SALEILLES KIDS COLOR RACE ", très fortement inspirée de la fête des couleurs en Inde, est une course de quelques kilomètres à travers Saleilles, départ du stade, sans chrono, sans pression, bref, totalement libre ! Cette course est réservée aux enfants entre 6 et 18 ans et sera encadrée par l'équipe du Datinsports, organisateur de l'événement. Il y a aura deux parcours, un pour les 6/12 ans et un pour les 13/18 ans.

**Le principe est simple : partager sa joie et sa bonne humeur avec les gens qui nous entourent, aussi bien les amis que les étrangers.**

Pour l'occasion, une tenue vous sera remise lors de votre inscription qui aura lieu **les samedi 19 et 26 juin sur le parking du complexe sportif de plein air, de 9 h à 14 h**. Ce T-shirt vous sera indispensable car, à la fin de la course, vous ressemblerait à un véritable arc-en-ciel !

**CETTE COURSE AURA LIEU LE DIMANCHE 4 JUILLET 2021, À PARTIR DE 9 H.**

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez envoyer un mail à : [datinsports@gmail.com](mailto:datinsports@gmail.com)

# QUELQUES CONSEILS LORS DE LA CANICULE ET DES FORTES CHALEURS

En période de canicule, il est nécessaire d'être attentif envers soi-même et envers les personnes qui nous entourent. Les symptômes de déshydratation sont les suivants : crampes, fatigue inhabituelle, maux de tête, fièvre supérieure à 38 degrés, vertiges/nausées, tenue de propos incohérents. Il est bon de savoir qu'à partir de 60 ans, les personnes peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Pour cela, il suffit de contacter la mairie ou le CCAS 04 68 37 70 71 ou 06 35 07 95 62.

Les bons gestes et réflexes à avoir sont : boire régulièrement de l'eau, mouiller son corps et se ventiler, manger en quantité suffisante, éviter les efforts physiques, éviter de boire de l'alcool, maintenir sa maison au frais en fermant les volets, donner et prendre régulièrement des nouvelles auprès de ses proches. Les personnes les plus sensibles sont les femmes enceintes, les bébés, les personnes âgées. Si l'on prend des médicaments, il ne faut pas hésiter à prendre conseil auprès de son médecin traitant.

## ANNONCES

### OUVERTURE A LA RENTRE 2021-2022 D'UNE ECOLE PRIMAIRE A SENSIBILITE ARTISTIQUE AU PARC D'ACTIVITES « SUD ROUSSILLON »

En septembre 2021, une école alternative ouvrira dans la commune et elle accueillera les enfants de la Petite Section au CM2.

L'« ART » sera au service des apprentissages : danse, théâtre, musique, peinture et sculpture, viendront compléter les matières fondamentales.

Pédagogie positive, méthode explicite, bienveillance... Si ces termes font écho en vous, n'hésitez pas à contacter le numéro suivant pour prendre des informations et pour visiter l'école !

Par téléphone au 06 22 97 95 23 ou par mail à : [ecolebienveillante@orange.fr](mailto:ecolebienveillante@orange.fr)

Page Facebook : « École Bulle d'Artistes »



### « SUR LA PLAGES ABANDONNEE »

Du nouveau à Saleilles, un bar à huîtres ambulant avec dégustation sur place d'huîtres, de Leucate, Cancale, Marenne Oléron, Gillardeau... et vin blanc de vigneron du département s'installe à Saleilles.

Il proposera également la vente à emporter et plateaux.

Toiletteuse pour animaux, dans le vieux village, de 2004 à 2016, j'ai été tellement bien accueillie que naturellement je voulais, avec mon compagnon, participer avec ce nouveau projet à la vie de notre village.

Retrouvez-nous tous les mercredis et vendredis soir, « Sur la plage abandonnée » ... À Saleilles !!

Vous pouvez nous suivre sur notre Facebook :

<https://www.facebook.com/240951211237/posts/10158118771306238/?d=n>

<https://www.facebook.com/109922384528682/posts/120296686824585/?d=n>

Sandrine et Pascal

## À NOTER SUR VOS AGENDAS

► **CONFERENCE ALZHEIMER** : vendredi 4 juin à 18 h à la Salle Polyvalente Laurent Zaragosa,

► **ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES  
DES DIMANCHES 20 ET 27 JUIN 2021**

ATTENTION : afin de respecter les consignes sanitaires pour ces deux scrutins, les bureaux de vote n° 3 et n° 4 seront situés dans la grande salle du gymnase José Arrieta. Les bureaux de vote n° 1 et n° 2 demeureront installés dans la salle polyvalente Laurent Zaragosa .

► **DON DU SANG** : Mardi 29 juin de 14 h 30 à 19 h 30 à la Salle Polyvalente Laurent Zaragosa.

► **SALEILLES KIDS COLOR RACE 2021** : Dimanche 04 juillet départ du complexe sportif de plein air du moulin à partir de 9 h.